

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### du lundi 04 novembre 2019 à 19h30

### Désignation du secrétaire de séance

### 1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07 octobre 2019

Serge Vauvert a été nommé secrétaire de séance

Vote, Adoption à l'unanimité

## 2. <u>Dématérialisation de la transmission des actes administratifs au contrôle de légalité – convention entre le représentant de l'Etat et la commune</u>

### **RAPPORTEUR:** Ghislain de Longevialle

Ghislain de Longevialle précise les conditions de la télétransmission des actes administratifs avec l'Etat pour le contrôle de légalité et la convention afférente pour simplifier les démarches de la commune.

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L2131-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

La commune a déjà dématérialisé son circuit financier de signature des mandats et titres avec la Trésorerie Publique et souhaite poursuivre cette démarche afin de gagner en efficience et en rapidité.

### Il est donc proposé au Conseil Municipal:

- de **DECIDER** de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité,
- de **DECIDER** par conséquent de conclure une convention (jointe en annexe) de mise en œuvre de la télétransmission avec le préfet du Rhône, représentant l'État, à cet effet,
- de **DECIDER** par conséquent de choisir le dispositif Berger-Levrault Echanges Sécurisés et de conclure à cet effet une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité via la plateforme Actes .

## 3. <u>Attribution d'une subvention exceptionnelle au Lycée Louis Armand dans le cadre d'un échange linguistique</u>

**RAPPORTEUR:** Ghislain de Longevialle

Ghislain de Longevialle rappelle la visite de la délégation de la ville d'Atenas du Costa Rica en début d'année et précise les conditions de cette contribution à un échange linquistique..

La municipalité soutient les projets menés par le Lycée Louis Armand en faveur de la jeunesse et de l'éducation et notamment ceux qui favorisent les échanges interculturels.

Le Lycée a informé la commune du renouvellement de son partenariat avec la ville d'Atenas au Costa Rica en février. Un échange sera organisé du 10 au 27 février 2020 pour 16 élèves du Lycée. Le lycée sollicite une subvention pour financer le transport et les activités de cet échange.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 1000 € au Lycée Louis Armand dans le cadre de cet échange linguistique.

### Il est donc proposé au Conseil municipal :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000€ au Lycée Louis Armand dans le cadre d'un échange linguistique de 16 jeunes du 10 au 27 février avec la ville d'Atenas au Costa Rica

Cette somme sera imputée au budget 2019 au chapitre 65

Vote, Adoption à l'unanimité

## 4. <u>Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale du Personnel Communal de Gleizé</u>

**RAPPORTEUR:** Yann Charlet

Ghislain de Longevialle se félicite du renouveau de l'Amicale du Personnel Communal de Gleizé et précise que la commune continuera à soutenir les initiatives de cette association. Yann Charlet décrit l'objet de la subvention.

Par courrier du 16 octobre 2019, l'association de l'Amicale du personnel communal de la commune sollicite une subvention dans le cadre de l'organisation du Noël des enfants des agents de la commune.

Il est fait référence à l'organisation d'une manifestation en direction de tous les agents de la commune avec une animation particulière et participation pour l'achat de cadeaux.

Aussi, et dans le but de permettre à cette association de maintenir la convivialité autour de moments festifs au sein des équipes, il convient de soutenir ce type d'initiative.

### Il est donc proposé au Conseil municipal :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle à l'association l'Amicale du personnel à hauteur de 1275€ pour l'organisation d'un temps festif à destination de tous les agents dans le cadre du Noël des enfants de l'ensemble du personnel.

Vote, Adoption à l'unanimité

### 5. Service de médecine préventive – convention liant la commune et le CDG 69

### **RAPPORTEUR:** Yann Charlet

Yann Charlet expose les raisons de l'évolution du service de médecine préventive du centre de gestion et précise les nouvelles conditions de la convention.

Les services des collectivités territoriales doivent disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion (Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, art. 108-2 – Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction publique territoriale, art. 10).

Ce service a pour mission d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents.

La commune a confié cette mission au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Rhône qui a fait l'objet d'un avenant par délibération du 28 mars 2018.

Par courrier du 12 octobre 2019, le centre de gestion évoque des évolutions dans la prise en charge de ce service au regard d'un constat d'un service qui se fragilise depuis plusieurs années pour des difficultés en interne (rare spécialisation de la médecine du travail, écart de salaire privé et public, difficile remplacement des départs) et des difficultés externes (mécontentement des usagers sur le manque de continuité, absentéisme de certains agents dans les visites programmées).

Face à ces constats, il est évoqué une fermeture possible de ce service sauf à modifier son fonctionnement.

Ainsi, il est envisagé de généraliser le binôme médecin / infirmier, rationnaliser les lieux de visite, réévaluer les rémunérations des équipes médicales, renforcer le management et allonger le délai de visite de 2 ans à 5 ans (conserver 2 années pour une surveillance renforcée).

La convention (jointe en annexe) sera conclue pour 3 années (2020-2022) avec des tarifs adaptés (70€ par agents en 2020 puis 80€ en 2021 et 2022).

### Il est donc proposé au Conseil municipal :

- DE VALIDER l'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion du Rhône
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe et tout acte afférent.

Vote, Adoption à l'unanimité

# 6. Restitution par la communauté d'agglomération de la compétence « création ou aménagement et entretien de la voirie » à la commune de — Approbation du Procèsverbal de restitution

### **RAPPORTEUR:** Ghislain de Longevialle

Ghislain de Longevialle précise que ce procès-verbal décrit uniquement des écritures comptables et est la dernière formalité de cette reprise de compétence.

Par délibération n°15/149 en date 28 septembre 2015, le conseil communautaire a défini d'intérêt communautaire au titre de la compétence « création ou aménagement et entretien de la voirie » les voiries communales et places publiques des communes de Blacé, Cogny, Denicé, Jarnioux, Le Perréon, Liergues, Montmelas-Saint-Sorlin, Saint-Cyr-le-Châtoux, Saint-Julien, Salles-Arbuissonnas et Vaux-en —Beaujolais ainsi que l'ensemble des voiries publiques communales situées dans les zones d'activités économiques communautaires, selon la liste et le plan annexés à la délibération.

La compétence de « création ou aménagement et entretien de la voirie » a ainsi été reprise par les communes d'Arnas, **Gleizé**, Jassans-Riottier, Lacenas, Limas, Rivolet, Saint Etienne-des-Oullières, Villefranche-sur-Saône et Ville-sur-Jarnioux.

La reprise de la compétence par la commune est constatée par un procès-verbal de restitution des biens, établi entre la CAVBS et la commune.

Vu l'article L5211-25-1 du CGCT Vu la délibération de la CAVBS n°15/149 en date 28 septembre 2015

### Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'APPROUVER les termes du procès-verbal de restitution des biens relatifs à la compétence de « création ou aménagement et entretien de la voirie » à la commune de Gleizé, procès-verbal joint en annexe de la présente délibération
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à le signer

Vote, Adoption à l'unanimité

## 7. <u>Marché réhabilitation de 4 logements 116 rue des Chères - Lot n° 3 charpente – couverture – zinguerie- Avenant n° 1</u>

**RAPPORTEUR:** Sylvie Privat

Sylvie Privat précise les raisons qui ont conduit à conclure cet avenant.

Par délibération du 5 mars 2019, le conseil municipal a attribué le marché pour la réhabilitation d'une maison au Bourg située au 116, rue des Chères pour la création de 4 logements.

Les travaux concernant la charpente, couverture, zinguerie recouvraient le lot 3 et ont été attribués à la société Ruiz qui est devenue Ruiz by Rougeot après reprise de la société pour un montant de 69 175,28€ TTC. Dans le

cadre de ces travaux, il était envisagé la reprise d'un auvent situé dans la cour de cet immeuble à hauteur de 10% de cet édifice.

Les études portées sur la structure de l'auvent durant le chantier démontrent la nécessité de rénover la charpente sur une surface plus importante. Aussi, les préconisations faites modifient de manière substantielle les besoins de la collectivité. Il est donc envisagé de relancer une consultation concernant ces nouveaux travaux et de ne pas poursuivre le marché avec la société Ruiz by Rougeot prévu initialement sur la rénovation de l'auvent à hauteur de 10 561,61 HT / 12 673,93 TTC.

### Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER** la modification substantielle du contrat concernant les besoins de rénovation du auvent et de conclure un avenant négatif avec Ruiz by Rougeot à hauteur de 12 673,93 TTC
- **DE RELANCER** la consultation sur la base des préconisations des dernières études en envisageant une rénovation plus importante de l'auvent
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte utile en la matière.

Vote, Adoption à l'unanimité

8. <u>Décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT</u>

5





## DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 38-19

Objet: ACCEPTATION D'UN DON D'UNE ŒUVRE D'ART



Le Maire de la commune de Gleizé (Rhône),

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal;
- Vu l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'encadrement des délégations;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 décembre 2017 par laquelle le Conseil consent au Maire un ensemble de délégations conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités notamment d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- **Vu** la volonté d'un artiste peintre, Zwy MILSHTEIN de faire un don d'une œuvre de sa production personnelle sans aucune condition ni charge ;
- Considérant qu'il y a lieu de constituer un fonds d'œuvre d'art d'artistes locaux ;

#### **DECIDE:**

- D'ACCEPTER le don d'une œuvre d'art de la part de Zwy Milshtein sans condition ni charge qui s'intitule « Les Réfugiés » ;
- **DE CHARGER** Madame la Directrice Générale des Services de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

## AMPLIATION DE LA PRESENTE DECISION SERA FAITE AU REGISTRE DES DECISIONS ET TRANSMISE A :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône,
- Monsieur le Trésorier de Gleizé,

Fait à Gleizé, le 24 octobre 2019

ongevialle

7

Ghislain de Longevialle fait part au conseil du don à la commune par **Zwy Milshtein**, artiste peintre mais également sculpteur, graveur et écrivain d'une de ses peintures que chacun peut découvrir, ce soir, accrochée au mur de la salle du conseil municipal.

L'artiste a souhaité faire le don de cette œuvre intitulée **"Les réfugiés"** au moment où il est amené à quitter Gleizé après 13 années passées dans son atelier des Grands Moulins.

Il rappelle que c'est grâce à l'intervention d'Elisabeth Lamure, auprès de l'Agglomération, que Zwy Milshtein a pu accéder à ce local qui lui offrait l'espace nécessaire à la création de ses œuvres de très grandes tailles.

Ghislain de Longevialle se propose d'être le porte-parole du conseil auprès de Zwy Milshtein pour lui dire combien chacun a été touché par sa superbe et délicate attention et lui transmettre de très chaleureux remerciements.



## Les Réfugiés

2005

Technique mixte (acrylique et collage sur toile) 200 x 300 cm Don à la commune de Gleizé, septembre 2019

### Ghislain de Longevialle expose la vie de l'artiste.

Zwy Milshtein est né en 1934 en Moldavie.

Très vite rattrapée par le régime nazi, la famille de Milshtein fuit en direction de l'URSS, puis en Géorgie. De retour en Moldavie à la fin de la guerre, ils ne reconnaissent plus leur pays.

C'est à nouveau l'exode.

Après quelques années passées en Israël, où il entame ses études, en 1956, Milshtein reçoit une bourse de la Norman Foundation qui lui permet de se rendre à Paris.

En France, il poursuit son parcours artistique, se fait un "nom", internationalement reconnu. En 50 ans, il devient un artiste aux multiples facettes, aussi bien peintre que sculpteur, graveur ou écrivain. En 2005, Milshtein s'installe à Gleizé, dans un atelier des Grands Moulins.

Dès lors, son amitié avec la commune se tisse : en 2007, une édition des Journées du Patrimoine lui était consacrée autour de son exposition « Fées et petites merveilles », le Théâtre accueille une représentation de son texte « Le chant du chien » en 2009. En 2011, il créé le visuel de la saison culturelle.

« Milshtein a six ans au début de la guerre, onze quand elle se termine. Entre ces deux âges de sa jeune vie, il traverse une véritable odyssée. Mains dans les mains de son frère aîné et de sa mère, ils fuient leur Moldavie natale devant l'invasion nazie.

Deux ans durant, ils sillonnent le réseau ferroviaire d'une vaste région entre mer Noire et mer d'Aral; jusqu'à trouver enfin refuge à Tbilissi, en Géorgie, à l'hiver 1943. S'ils entrent à leur tour au pays des soviets, c'est que les soviétiques, qui ont envahi la Moldavie dès 1939, ont déporté le père de Milshtein en Sibérie.

En quête d'un mari et d'un papa qu'ils ne reverront pas, les deux enfants et leur mère évitent ainsi le sort tragique de ceux qui n'eurent pas la chance de fuir.

Cette période d'exode frappée au sceau très noir des bombardements, de la famine et de la mort de quatorze millions de russes, est au centre de l'imaginaire de Milshtein. Elle rive sa mémoire à un univers nocturne strié de voies ferrées, de trains arrêtés et de repas d'œufs frits et de vodka pris parmi les moujiks.

Ces images aux éclairages tantôt tragiques, tantôt riches en humanité, sont alimentées durant l'adolescence israélienne par les questions des fils sur les périples de leur enfance et les récits en réponse de leur mère sur tant de circonstances étranges qu'une femme et qui n'avait pas trente ans dut affronter afin de les faire survivre... Leurs méandres infinis et burlesques se surimpriment à une toile de fond d'un noir encore plus sombre où flottent les ombres innombrables des âmes mortes de tous ceux qu'on n'a jamais revus.

Ce deuil d'un monde seulement sauvé par la force d'une mère, fonde l'œuvre. Formé aux démarches novatrices de L'Art Moderne par des maitres issus du Bauhaus, en Géorgie d'abord, puis en Roumanie, à Chypre, en Israël, et enfin à Paris où il poursuit sa carrière à partir de 1956, Milshtein construit son œuvre en jouant les femmes contre la nuit ; l'éclat de la chair et de toutes les matières qui trouent l'ombre de leur lumière, plutôt que le ressassement de l'horreur et ses souvenirs.

Peintre, graveur, sculpteur, écrivain, fabricant de papiers et de livres, joueur d'échecs, amant de l'amour et de la vodka, Milshtein court le demi-siècle de l'après-guerre en Protée amoureux de l'éclat des belles prunelles, des couleurs et du verbe.

Il poursuit aujourd'hui une éblouissante carrière dont témoigne le flux ininterrompu des expositions de ses œuvres dans les musées et les galeries d'Art des quatre continents...»

Extrait de la Boîte à secrets de Milshtein et Robert Albouker, 2007



Milshtein dans son atelier des Grands Moulins Photo Dominik Fusina, 2012

### 9. Questions diverses

Ghislain de Longevialle informe l'assemblée délibérante des horaires des bureaux de vote de 8h à 19h pour les scrutins des élections municipales des 15 et 22 mars 2020. Le nombre de bureaux de vote reste inchangé.

Ghislain de Longevialle lit le courrier de remerciement de la Fondation du Patrimoine concernant la participation de la commune pour la rénovation de la Cathédrale Notre Dame et la transparence dans l'usage des fonds qui ont été collectés.

### 10. Agenda du mois

10-nov	17h	Spectacle : concert l'ensemble Veles	Théâtre
11-nov	11h	cérémonies du 11 novembre	
15-nov	20h30	Spectacle : Barcelone Amsterdam - comique	Théâtre
19-nov	19h30	Spectacle : concert Martin Luminet	théâtre
22-nov		Fête des saveurs	salle ST ROCH
23-nov		marathon international du Beaujolais	
25-nov	11h	Arbre de la solidarité	RP des Petites Sœurs

Ghislain de Longevialle Maire